

SÉJOUR SKI À LONGCHAUMOIS

Dimanche 3 mars au dimanche 10 mars 2019

Informations sur le séjour :

- **Durée du séjour** : 8 jours
- **Conditions** : 6 à 14 ans.
- **Les activités proposées aux enfants** :
 - Assurées par les moniteurs E.S.F : ski de fond, ski alpin et sorties raquettes.
 - Assurées par des animateurs diplômés : activités manuelles, jeux de société, jeux d'intérieur, projection vidéo, tennis de table, baby foot.
- **Situation géographique du centre** : Situé à Longchaumois, village du Haut-Jura, entre Saint-Claude et les Rousses à proximité de la station de Lamoura connue pour être la station de départ de la Transjurassienne.
- **Type d'hébergement** : par chambres de 2,3, 4 ou 5 lits.
- **Nombre de places disponibles** : 49

Tarifs :

QUOTIENT FAMILIAL	tarif Columérien	tarif Commune extérieure
*Bénéficiaires des bons CAF		
Les bons CAF 2019 pour les centres de vacances seront acceptés. Aucun montant n'étant connu à ce jour, les tarifs avec bons CAF ne peuvent être étudiés.		
* Non Bénéficiaires des bons C.A.F		
de 0 à 281	280.00	512.00
de 281,01 à 401	304.00	512.00
de 401,01 à 513	328.00	512.00
de 513,01 à 753	352.00	512.00
de 753,01 à 963	376.00	512.00
de 963.01 à 1173	400.00	512.00
de 1173.01 à 1800	424.00	512.00
Plus de 1800	448.00	512.00

Calcul du quotient familial :

Revenu fiscal de référence (revenus 2017)/12/nombre de parts fiscales

« Action financée par le Conseil Général et la CAF de Seine et Marne »

Le prix total comprend : l'hébergement, la nourriture, le transport, l'encadrement, le matériel et toutes les activités.

Inscriptions :

- **Période d'inscription** : du LUNDI 19 NOVEMBRE 2018 AU VENDREDI 1er FEVRIER 2019 selon les places disponibles

- Pièces à fournir :

- Pour les columériens, afin d'effectuer le calcul du quotient familial s'il n'a pas été calculé pour cette année en cours:
 - avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 ou de non-imposition (ou toutes pièces justifiant de vos ressources actuelles, si elles ont été modifiées depuis)
 - attestation de la CAF (moins de 3 mois) justifiant la composition de la famille
- Pour les columériens et communes extérieures :
 - bons CAF si vous en bénéficiez
 - **photocopie** des vaccins de l'enfant
 - acompte 100€ par enfants : chèque (à l'ordre de l'ACVL) ou espèces (faire l'appoint) **uniquement. Pas de règlement en CB.** (l'acompte sera conservé en cas de désistement après le 01/02/2019). La totalité du séjour doit être réglée avant le départ.

- **Dossier d'inscription à retirer ET à retourner dûment complété (N° assurance responsabilité civile, CMU, sécurité sociale, mutuelle)** daté et signé à :

**MAIRIE DE COULOMMIERS – 77120 COULOMMIERS
SERVICE SCOLAIRE**

**Centre Administratif – 2- 4 rue Salomon de Brosse
(entre la gare routière et le centre des impôts)**

Téléphone : 01.64.75.80.00

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

